



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 08 FEVRIER 2024**

Date de convocation :

01/02/2024

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mille vingt-trois et le huit février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Naïma METLAINE, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Xavier BERAGUAS, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Jean-Louis LIGAT, Armande IGLESIAS, Caroline MERLE, Damien OTON, Yasine SEBAHOU, Bernard COURCELLE, Georges PERALBA, Valérie CRIBILLET, Danielle POUDADE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Frédéric CRAVO, (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Thierry COMES (pouvoir à Caroline PAGÈS), Mélissa OBBIH (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Georges PERALBA (pouvoir à Bernard COURCELLE),.

Absents : Mmes Clara ROSE, Marielle ALONSO, Mr Jean-Philippe LECOINNET.

M. Yasine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/15 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS PERMETTANT CERTAINS AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUR UN TERRAIN APPARTENANT À LA COMMUNE STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire expose qu'une convention de servitudes a été signée par Monsieur le Maire avec la Société ENEDIS, permettant certains aménagements et travaux électriques sur un terrain sis à Ille sur Tet, cadastré section AD N° 266 (lieu-dit le Tuire – station d'épuration), pour la pose d'une armoire C4 avec câblage souterrain ENEDIS.

Cette convention de servitudes doit faire l'objet d'un acte authentique, dont ERDF a demandé la rédaction à l'Office Notarial de Millas BERTRAND - GOUVERNAIRE.

Entendu le rapport, après avis de la Commission de l'Urbanisme, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique relatif à la convention de servitudes (PO 13349) avec ENEDIS, permettant certains aménagements et travaux électriques sur le terrain cadastré Section AD N° 266, appartenant à la Commune.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 8 février 2024

Le Maire,




W.BURGHOFFER